

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME  
DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE  
SAUVETAGE  
MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS  
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE  
PROJET FNI – MPO 2/96**

**MATÉRIEL DE FORMATION SUR LA PRÉVENTION EN  
RECHERCHE ET SAUVETAGE AU NORD DU 60° PARALLÈLE**

**Novembre 2000**

---

## Table des matières

---

	<b>PAGE</b>
Résumé	1
1.0 Introduction	2
2.0 Description du projet	3
3.0 Constatations du vérificateur	4

## ***Résumé***

---

En mars 1996, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 450 000 dollars, en vue d'un projet visant à concevoir, élaborer, produire et traduire des dépliants illustrés et des panneaux de signalisation sur la sécurité nautique, porteurs de messages clairs et concis, et de produire une vidéo sur la sécurité nautique à l'intention des enfants et tout spécialement de ceux qui grandissent dans la culture et l'environnement du Nord canadien.

La vérification porte sur un critère qui n'a pas été respecté, celui de l'évaluation finale. Il n'y en a eu aucune dans le cadre de ce projet. Il convient de souligner que le rapport sommaire final contient suffisamment de données pour permettre de conclure que le matériel produit fait l'objet d'une utilisation étendue et donne de bons renseignements sur la sécurité nautique. De plus, selon le directeur général, les effets globaux du matériel produit ont suscité des commentaires positifs de la part de divers groupes et individus, et les fruits du projet ont déjà contribué à réduire le nombre d'accidents mortels sur l'eau. Toutefois, les déclarations du directeur du projet ne s'appuient sur aucune évaluation finale officielle.

Dans l'ensemble, les tâches exécutées ont atteint leurs objectifs, puisque le matériel sur la sécurité nautique est produit et utilisé, mais l'absence d'évaluation finale rend impossible la mesure de l'efficacité globale de ce matériel.

Cette question est analysée dans le présent rapport.

## **1.0 Introduction**

---

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 s'intitule « Matériel de formation sur la prévention en recherche et sauvetage au nord du 60<sup>e</sup> parallèle ». Il s'agit d'un projet proposé par la Garde côtière canadienne et le ministère des Pêches et Océans (MPO). Ce projet a pour objectif premier de produire du matériel d'information sur la sécurité nautique, sous forme de dépliants, de brochures et de vidéos adaptés à la culture et à l'environnement des Territoires du Nord-Ouest.

La vérification, exécutée en octobre et novembre 2000, s'est limitée au seul critère d'évaluation finale tel que prescrit par le guide du FNI de 1998. La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS et du MPO concernant le projet et d'entretiens avec le personnel du SNRS et du MPO.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

## **2.0 Description du projet**

---

Dans le cadre de son initiative de sensibilisation à la sécurité nautique, les éléments de la Garde côtière canadienne régis par le gouvernement territorial du Yukon voulaient mettre en œuvre, dans tout le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, des programmes visant à promouvoir la sécurité nautique tout en mettant l'accent sur des thèmes propres à l'environnement nordique. Tous les intéressés s'accordaient sur un point : le matériel existant de grande diffusion sur la sécurité nautique était trop technique et difficile à comprendre et à traduire. Afin de régler le problème, la Garde côtière canadienne et la région de l'Arctique ont présenté au SNRS une proposition de projet qui leur permettrait de produire des dépliants à contenu très élémentaire et une vidéo sur la sécurité nautique, le tout axé sur les réalités de la culture et de l'environnement de la population du Nord canadien. Ces documents éducatifs aideraient grandement à la mise en œuvre, à la prestation locale, à la compréhension et à l'acceptation des programmes de sensibilisation à la sécurité nautique, et ils pourraient servir dans toutes les cultures du Nord et tous les groupes d'âge représentés au niveau local.

En mars 1997, le SNRS approuvait la proposition et un budget total estimatif de 450 000 dollars échelonné à part égale sur trois ans (150 000 dollars pour chacun des exercices 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999). Le budget se composait des postes suivants : publication des documents imprimés, 195 000 dollars; production de la vidéo, 105 000 dollars; frais de transport, 150 000 dollars. En mars 1997, le SNRS approuvait le report à l'exercice 1997-1998 d'une somme non dépensée de 62 000 dollars affectée au budget de 1996-1997. Ce report se justifiait d'abord par le besoin d'approfondir les recherches sur la culture afin de déterminer plus exactement les buts et objectifs de la vidéo et, en second lieu, par le fait que la production de la vidéo coûterait plus cher pendant la deuxième année du projet.

D'après le rapport trimestriel final présenté, le projet s'est achevé avant la fin de l'exercice 1998-1999 (c'est-à-dire, avant le 31 mars 1999). Selon le directeur du projet, l'élaboration des divers documents sur la sécurité nautique s'est déroulée avec succès; le matériel a reçu des critiques élogieuses et il est utilisé par divers organismes et groupes à travers le Canada. Toutefois, cette déclaration ne peut s'appuyer sur aucune information solide. Le matériel a bel et bien été produit et distribué, mais, de fait, personne n'en a jamais évalué l'efficacité.

L'évaluation finale formelle du projet ne s'est pas effectuée pendant la période prescrite d'un an après l'achèvement du projet.

### **3.0 Constatations du vérificateur**

---

Les constatations portent sur le critère d'évaluation finale tel que prescrit dans le guide du FNI.

#### **3.1 Évaluation finale du projet**

*L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).*

#### **Constatations**

- ?? La proposition pose implicitement les bases de l'évaluation de la réussite du projet en précisant qu'il s'agit avant tout d'élaborer et de traduire des documents de promotion de la sécurité nautique qui soient adaptés aux besoins des populations vivant au nord du 60° parallèle et de produire une vidéo pour enfants qui concorde avec la culture et l'environnement des activités nautiques au nord du 60° parallèle.
- ?? Le rapport sommaire final explique clairement que des objets et des documents ont été produits à l'aide du financement du FNI, notamment : une mascotte de la sécurité nautique, un cahier à colorier, un dépliant sur les vêtements de flottaison individuels, un dépliant sur l'hypothermie, une trousse de survie pour les utilisateurs de petites embarcations, un cahier d'activités, un panneau d'affichage contenant six conseils de sécurité nautique, des tatouages temporaires, un casse-tête, une vidéo éducative et une bande magnétique de formation.
- ?? Le rapport sommaire final énumère également une série d'éléments à partir desquels la réussite du projet serait évaluée. Ces critères comprennent :
  - ?? Les commentaires des membres du conseil des T. N.-O. pour la sécurité nautique des petites embarcations, concernant l'utilisation et la mise en œuvre des ressources créées.
  - ?? Les commentaires des aînés et des autres membres de la collectivité au sujet de la pertinence du matériel et des programmes.
  - ?? Un accroissement de la sensibilisation aux connaissances et aux pratiques relatives à la sécurité nautique partout dans les T. N.-O.
  - ?? Une diminution du nombre de noyades dues à des accidents de bateau.

Malgré l'énumération de ces éléments dans le rapport sommaire final à titre de points sur lesquels baser une évaluation de l'efficacité du matériel produit, rien n'indique que les responsables du projet ont fait quoi que ce soit pour recueillir formellement les commentaires et les appuyer par des documents. En outre, le rapport sommaire final ne mentionne pas de délai au sein duquel devraient s'exécuter la collecte des commentaires et l'évaluation. Le directeur du projet affirme avoir reçu des rétroactions positives concernant le matériel produit et il déclare qu'aucune mort par noyade ne s'est produite depuis la distribution du matériel, mais aucune preuve solide ne vient appuyer ces affirmations.

## **Conclusions**

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport à ses objectifs convenus n'est pas remplie, puisque les responsables du projet n'ont pas préparé de rapport d'évaluation officielle à présenter au SNRS pour démontrer l'efficacité du matériel produit. En revanche, le projet a effectivement abouti à la livraison du matériel et a atteint les objectifs prévus dans la proposition. L'évaluation finale d'un projet de ce genre peut être très coûteuse et difficile à exécuter dans des délais restreints.

## **Recommandations**

**Nous recommandons que le MPO évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs prévus et convenus dans la proposition présentée au SNRS. Quant au SNRS, il devrait effectuer un suivi afin de voir si le projet a bel et bien atteint ses objectifs et demander qu'une évaluation formelle soit faite, le cas échéant.**

**Dans les cas où une évaluation finale s'impose pour mesurer l'efficacité d'un projet, nous recommandons que des fonds soient affectés à cette évaluation. En outre, la proposition devrait formuler clairement les délais dans lesquels l'évaluation du projet doit s'effectuer, afin que les équipes de projet sachent ce que l'on attend d'elles et exécutent à temps les tâches convenues.**